

C. CWS 188

Le 21 octobre 2024

Objet : Nomination des membres de l'Équipe d'experts chargée de l'échange de données sur la propriété intellectuelle

Madame,
Monsieur,

À sa douzième session tenue en septembre 2024, le Comité des normes de l'OMPI (CWS) a examiné la proposition de recommandations relatives au cadre et à la plateforme d'échange de données (voir le document [CWS/12/23 Rev. 2](#)) et a créé la nouvelle tâche n° 67, dont la description est la suivante :

“Analyser les pratiques existantes et les difficultés rencontrées par les offices de propriété intellectuelle, en vue d'explorer des solutions et d'améliorer l'échange de données mondiales relatives à la propriété intellectuelle”.

Le CWS a établi l'Équipe d'experts chargée de l'échange de données sur la propriété intellectuelle et lui a confié la tâche n° 67 (voir le paragraphe 67 du document [CWS/12/28](#)). Le CWS a également demandé que le Secrétariat publie une circulaire demandant aux offices de propriété intellectuelle de désigner des experts compétents pour rejoindre l'équipe d'experts.

Si votre office ou votre organisation souhaite participer aux travaux de cette équipe d'experts, je vous saurais gré d'envoyer les renseignements concernant vos représentants au Secrétariat à l'adresse cws.mail@wipo.int, avant le 8 octobre 2024. Veuillez vous reporter à l'annexe ci-jointe pour davantage de précisions sur les instructions pour participer aux travaux de l'équipe d'experts. Je vous saurais gré de bien vouloir mentionner le numéro de la présente circulaire dans toute correspondance.

./.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Ken-Ichiro Natsume
Sous-directeur général
Secteur de l'infrastructure et des
plateformes

/...

Annexe de la circulaire C. CWS 188

Afin de prendre part aux discussions de l'équipe d'experts sur la plateforme Wiki de l'OMPI, la personne (représentant) désignée par son office ou par son organisation pour participer à l'équipe d'experts devra disposer d'un compte d'utilisateur auprès du Centre d'utilisateurs de l'OMPI.

Si le représentant n'a pas de compte, il peut en créer un à l'adresse <https://www3.wipo.int/wipoaccounts/fr/usercenter/public/register.jsf>, puis le valider en suivant les instructions reçues par courrier électronique.

Lors de la validation du compte, il sera invité à créer un nom d'utilisateur qui lui permettra d'accéder à l'espace Wiki. Il est recommandé de faire précéder le nom d'utilisateur du code de votre office selon la norme [ST.3](#) de l'OMPI, suivi d'un trait d'union (par exemple, ca-jsmith). Afin de s'assurer que le compte a bien été créé, les membres de l'équipe d'experts devront se connecter à la page Wiki de l'OMPI à l'adresse <https://www3.wipo.int/confluence> (en cliquant sur "Connexion" dans le coin supérieur droit et en saisissant leur nom d'utilisateur et leur mot de passe).

Une fois le compte créé, prière de faire parvenir au Secrétariat, à l'adresse cws.mail@wipo.int :

- nom de l'office ou de l'organisation;
- nom, prénom (Mme ou M.);
- poste occupé au sein de l'office ou de l'organisation;
- nom d'utilisateur auprès du Centre d'utilisateurs de l'OMPI (nom d'utilisateur créé en suivant les instructions indiquées ci-dessus); et
- adresse électronique utilisée lors de la création du compte auprès du Centre d'utilisateurs de l'OMPI.

Dès que le Secrétariat aura traité les renseignements susmentionnés, les personnes désignées recevront une notification leur indiquant qu'elles peuvent accéder à l'espace Wiki de l'équipe d'experts. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au Secrétariat, à l'adresse cws.mail@wipo.int.

[Fin de l'annexe et du document]